

Les punitions corporelles selon les représentations de parents ordinaires. Une étude colombienne

Luz Estela Tobón Berrio¹, Colette Sabatier², Jorge Palacio^{3, 4}

Résumé

Les punitions corporelles sont un fait socio-éducatif dans le monde. Pour éradiquer cette pratique, il faut connaître et comprendre les fondements idéologiques qui la provoquent et la maintiennent dans les contextes éducatifs familiaux quotidiens. Cet article présente une enquête menée en Colombie dans la ville de Barranquilla, avec des pères et des mères ordinaires, visant à extraire du discours parental les informations, les croyances, les sentiments et les attitudes à l'égard des punitions corporelles, pour les reconstruire dans le cadre des représentations, par l'application de catégories conceptualisantes, selon la méthodologie de Paille et Mucchielli (2012). Des récits parentaux se profilent des schémas de rationalisation ainsi qu'un discours explicatif et justificatif de la pratique des punitions corporelles. Le travail du chercheur pour articuler les catégories fondées sur les données, fait émerger des indices importants pour saisir le cadre socioculturel et idéologique qui serait à la source de la persistance de la punition en tant qu'héritage social.

Mots-clés: punitions corporelles, représentations sociales, discours parental, approche socio-éducative.

Abstract

Corporal punishment is a socio-educational fact, in the worldwide. Working to eradicate this practice implies knowing and understanding the ideological foundations, which maintain and update it in family educational contexts. This paper shows a survey carried out in the city of Barranquilla, Colombia, with ordinary fathers and mothers, aimed at extracting from the parental discourse the information, beliefs, feelings, and attitudes, concerning physical punishment, to reconstruct them in a representational framework,

¹Professeure de Droit de la famille et de l'enfance au Département de l'Universidad del Norte, Colombie.

²Professeure Emérite en Psychologie du développement et Psychologie interculturelle au Laboratoire de Psychologie de l'Université de Bordeaux, France.

³Professeur en Psychologie communautaire et Psychologie des groupes au Département de Psychologie de l'Universidad del Norte, Colombie.

⁴L'article est le résultat du travail conjoint des Auteurs.

through the application of conceptualizing categories, following the methodology proposed by Paille and Mucchielli (2012). From the parental stories, rationalization schemes and a modulated discourse emerge, aimed at explaining and justifying the practice of corporal punishment. The work of articulation categories constituted from the data collected leaves important clues of the sociocultural and ideological framework, which supports the continuity of punishment as a social heritage.

Keywords: corporal punishment, social representations, parenting discourse, socioeducational approach.

1. La punition corporelle, une pratique éducative actuelle répandue dans le monde

En dépit de la dissémination des connaissances scientifiques dans le grand public à propos de l'éducation de l'enfant, de son contrôle et de l'émergence des nouveaux droits des enfants, la violence éducative ordinaire, plus particulièrement les punitions corporelles, sont, encore de nos jours, largement utilisées dans le quotidien. La punition corporelle persiste comme une pratique domestique. Cette permission à l'égard des punitions corporelles telles la gifle, la fessée, l'usage d'un fouet, a traversé l'histoire. «Dans les sociétés occidentales, les punitions corporelles ont été pénalement abolies pour les adultes. Par contre, dans le domaine de l'éducation, elles jouent encore un rôle considérable», notent Schoebi, Plancherel, Tchumakov et Perrez en 2006 (p. 54). C'est un phénomène répandu, culturellement partagé, y compris dans plusieurs pays européens⁵ tels la France, l'Espagne (Juste Ortega, Morales González, 1998; Perrez, Ewert, Moggi, Plancherel, 2000; Sabatier, 2005; Fortin, Durning, 2010; Pinheiro, 2010). Elle s'observe aussi dans d'autres point cardinaux tels qu'en Afrique (Ashburn, Kerner, Ojamuge, Lundgren, 2017), en Amérique du Nord (Clément, Chamberland, 2014; Perron, Lee, Laroche, Ateah, Clément, Chan, 2014; Lin, 2018; Miller-Perrin, Perrin, 2018), et en l'Amérique Latine (Sauceda-García, Olivo-Gutiérrez, Gutiérrez, Maldonado-Durán, 2006) dont la Colombie (Torres, 2004; Aguirre Dávila, Montoya Aristizábal, Reyes Sánchez, 2006 ; Buitrago-Peña, Cabrera-Cifuentes, Guevara-Jiménez, 2009; Vega Rodríguez, Moro Gutiérrez, 2013).

⁵ Voir la page web de *The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children* (<http://www.endcorporalpunishment.org/>; consulté le: 17.1.20). Sauf indication contraire, les notes en bas de page de l'article ont été réalisées par les Auteurs, NDLR.

Les chercheurs ont examiné les facteurs sous-jacents aux punitions corporelles, parmi eux l'incidence du contexte culturel et social de la société et de l'époque. Les facteurs contextuels socioculturels incluent les valeurs, les croyances, les opinions et les informations socialement partagées concernant l'enfance en général et la punition en particulier. Ils incluent les représentations du rôle parental, de l'efficacité des pratiques coercitives, de l'adulte idéal et des normes sociales et juridiques qui se réfèrent à l'autorité parentale et de la législation à l'égard du droit de correction (Bouchard, 1981; Capitano, 1992; Casas, 1992; Bodenmann, Perrez, Bodenmann, 2000; Perrez, Ewert, Moggi, Plancherel, 2000; Simarra, De Paúl, San Juan, 2002; Maldonado, Micolta, 2003; Pascoal, Poeschl, 2004; Ramírez H., Navarrete, 2004; Aguirre Dávila, Montoya Aristizábal, Reyes Sánchez, 2006; López Hoyos, 2006; Saucedo-García, Olivo-Gutiérrez, Gutiérrez, Maldonado-Durán, 2006; Schoebi, Plancherel, Tchumakov, Perrez, 2006; Fortin, Durning, 2010; Gutiérrez-Vega, Acosta-Ayerbe, 2013; Imoh, 2016).

2. L'étude des représentations des punitions corporelles dans les discours des parents ordinaires colombiens

Le contexte éducatif au sein des familles en Colombie a suivi les influences de la modernisation du pays. Les études soulignent la mutation de pratiques, de modèles et de représentations des processus éducatifs intrafamiliaux (Ministère de l'Éducation Nationale de Colombie et Organisation des États Américains, 2000; Pulido, Castro-Osorio, Peña, Ariza-Ramírez, 2013). Les parents doivent affronter ces changements. Ils sont en face d'un phénomène d'«hybridation culturelle» (Puyana Villamizar, 1998, *passim*). Ce terme utilisé dans d'autres contextes nationaux, par exemple au Québec dans les années 90 (cf. Morval, Côté, 1998) fait référence aux influences concurrentes de la tradition et de la modernité, particulièrement en ce qui concerne les valeurs et les organisations familiales. Les mères et les pères reproduisent des pratiques et représentations apprises de leurs parents et les incorporent à des recommandations de leur environnement actuel, par exemple des programmes éducatifs, des émissions de télévision, les conseils des professeurs de leurs enfants. Cet amalgame leur sert à échafauder leur propre manière d'élever leurs enfants. Dans ce contexte éducatif hybride, la pratique de punitions corporelles persiste en Colombie. (Puyana Villamizar, 1998,

1999, 2003; González, Trujillo, Pereda, 2014; ENDS – Enquête Nationale de Démographie et de Santé, 2010, 2015).

Une voie essentielle pour éradiquer les punitions corporelles en tant que pratique éducative familiale est d'identifier, pour mieux les combattre, leurs fondements idéologiques opérant dans les divers environnements socioculturels. Cibler ces fondements implique l'analyse des croyances, des opinions et des informations concernant les punitions telles qu'elles s'expriment dans les discours parentaux. La présente étude a pour objectif d'une part de mettre à jour les représentations des parents ordinaires colombiens concernant l'éducation des enfants, notamment leur rôle d'autorité et de gestion du comportement de l'enfant dans la vie quotidienne, et d'autre part de comprendre leurs représentations à l'égard des violences éducatives ordinaires et plus spécifiquement à l'égard de l'usage de la punition corporelle en tant qu'outil éducatif. Au cours de cette recherche, nous avons mené 80 entretiens semi-directifs auprès de parents ordinaires de classe moyenne (41 femmes et 39 hommes) à Barranquilla (Colombie) dont l'enfant est âgé entre cinq et 12 ans. Nous avons délibérément choisi un échantillon de classe moyenne pour dissocier les représentations collectives des conditions socioculturelles précaires sources de stress chez les parents qui a fait l'objet d'autres études (Cuartas, Grogan-Kaylor, Ma, Castillo, 2019).

L'entretien est l'un des instruments de recueil de données le plus souvent utilisé dans la recherche qualitative (Cuñat Giménez, 2007). Il est selon Robert et Faugeron (1978), nécessaire pour recueillir les discours clés dans les champs représentationnels. La conception méthodologique relative aux entretiens permet de recueillir la description de la réalité du point de vue de l'acteur, sa sensibilité à son égard et la façon dont les sujets composent avec cette réalité de tous les jours. L'entretien a une grande force dans le cadre de l'enquête en révélant le fil conducteur entre l'individuel, le social et l'institutionnel. L'entretien par le biais de l'histoire individuelle permet d'appréhender le niveau social.

L'enquête par entretien est ainsi particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent. (Blanchet, Gotman, 2006, p. 27).

Les thèmes du guide se structurent autour des fonctions essentielles des représentations sociales, telles que proposées par Moliner et Gui-

melli (2015). Une première série de questions incite les parents à définir les punitions et à préciser les situations dans lesquelles elles apparaissent (*fonction descriptive*). Une seconde série vise à connaître les pratiques des parents et leur position en face de ces pratiques (*fonction normative*). Enfin, une troisième série cherche à investiguer le jugement des parents concernant les punitions, la valeur sociale qu'ils y accordent ainsi que leurs normes considérées comme importantes pour fonder son jugement (*fonction évaluative*). Voici quelques points du guide:

Comment percevez-vous l'éducation que vous donnez à vos enfants en comparaison à celle que vous avez reçue lors de votre enfance? Quels sont les buts les plus importants à atteindre dans l'éducation des enfants dans la famille? Lorsque votre enfant fait quelque chose avec lequel vous n'êtes pas d'accord, par exemple une bêtise, pour vous, quel est le moyen le plus efficace pour le reprendre et faire comprendre votre désaccord?

L'analyse des réponses obtenues s'est appuyée sur la méthode des catégories conceptualisantes proposée par Paille et Mucchielli (2012). Ainsi, les énoncés des parents ont été codés, regroupés et interprétés selon des catégories conceptuelles *ad hoc* aptes à rendre compte de la signification du phénomène exprimé par les parents en s'appuyant sur leur compréhension.

À partir de ces données, on a tâché de dresser un portrait de la punition corporelle qui reflète la position des pères et mères, les informations qu'ils ont intégrées, leurs croyances, leurs attitudes et leurs sentiments autour des punitions corporelles en tant que parents. Globalement, trois thèmes forts se sont dégagés: (a) une prise de distance ambivalente des parents par rapport à l'usage de la violence, un phénomène qui leur a été familier dans l'enfance mais vis-à-vis duquel ils tentent de s'en écarter; (b) des réflexions pour circonscrire l'usage de la violence (quand, où, comment) autrement dit l'établissement d'un mode d'emploi; (c) des représentations disparates pour justifier la pratique.

3. Les principaux résultats de la recherche

3.1. Les représentations concernant l'usage de la punition corporelle: entre banalité et fatalité, entre distance et familiarité

Les parents rapportent dans leurs récits avoir connu les punitions corporelles au cours de leur propre enfance, mais selon eux, cet événement

n'a pas marqué leurs histoires de vie et il n'a pas laissé une empreinte émotionnelle ou une conséquence particulière sur leur développement en tant qu'adultes: «moi, ils m'ont frappé, ma mère était dure, quand elle devait nous frapper avec la tong et Dieu merci, car c'était vrai ce qu'ils disent, ça n'a pas eu des effets sur nous, non nous sommes des êtres normaux»⁶ (561fc)⁷. Bien que cette expérience soit partagée par la plupart de participants, les parents interrogés ont développé des représentations et des opinions divergentes en ce qui concerne les punitions corporels et son emploi dans l'éducation quotidienne de leur enfant.

Se situant en cohérence avec l'apparente innocuité de l'expérience de la fessée vécue pendant l'enfance, un groupe important de parents considère la fessée comme étant une stratégie inoffensive, voire même bénéfique pour l'éducation de l'enfant: «c'est que ma mère m'a frappé, avec la ceinture beaucoup, et moi, ça m'a pas touché, je veux dire, aujourd'hui je le vois pas comme quelque chose mauvais» (560f). En contraste, d'autres participants estiment que les punitions corporelles devraient être considérées comme un acte d'agression à l'encontre de l'enfant qui relève de la maltraitance: «je sens que c'est une agression contre eux, c'est une façon d'être violent contre les enfants» (59f).

Néanmoins, à l'intérieur de ce groupe de parents, certains reconnaissent employer en tant que moyen de contrôle des fessées qualifiées de pas trop sévères. Ils affirment que la punition corporelle peut-être un dernier recours ou constituer une fatalité impossible à refréner. Ils pratiquent la fessée délibérément après en avoir pesé les avantages et les inconvénients. Pour ces parents la fessée est un mal mineur qui permet d'éviter un mal plus grand, tel que la négligence parentale qui priverait les enfants de l'apprentissage des limites.

De la masse de récits parentaux émerge un répertoire d'effets négatifs de la punition sur le processus éducatifs ou la relation enfant-parents, que met en évidence l'avancement de la remise en question de la violence aux fins de l'éducation. Ces effets sont tels que susciter la peur chez l'enfant, induire des sentiments négatifs plus ou moins durables à l'égard des parents, la rupture de la confiance entre les parents et l'enfant. Des par-

⁶ Les entretiens ont eu lieu en espagnol, les extraits ont été traduits par les Auteurs de l'article.

⁷ Les codes marqués à la fin des citations d'entretiens correspondent au système d'identification des participants construit pour protéger leur anonymat, conformément aux normes éthiques de la recherche. Ils permettent ici d'accorder du crédit à la source de l'énoncé.

participants signalent que le contrôle au moyen de la punition corporelle ne permet pas de former l'enfant à la réflexion. La punition cherche à soumettre l'esprit de l'enfant, peut donner lieu à des cercles d'abus ou à provoquer la rébellion de l'enfant et tomber dans une escalade de violence.

Je pense qu'il produit de dommages, parce que ça rend, au fond ça rend les gens violents, je suis sûr que ça ne fait du bien à personne, ça produit la peur chez les gens, il produit de la violence, l'envie de se venger avec quelqu'un. En général, quand tu abuses d'un enfant il finit par abuser d'autres personnes ou de leurs enfants plus tard (521h).

En outre, la punition corporelle entraîne le risque d'enseigner la violence comme moyen de réponse aux conflits, ce qui peut mettre en danger la cohésion sociale. Selon les parents, les punitions éloignent les enfants des expériences d'apprentissage positif utiles et nécessaires à l'intégration sociale de l'enfant: «car qu'est-ce qui se passe? Si elle m'agresse et moi je l'agresse parce qu'elle m'a manqué au respect, je l'apprends rien» (513h).

3.2. Les représentations concernant l'usage de la punition corporelle: son mode d'emploi

Les parents s'attachent à préciser la punition corporelle pour mieux la distinguer de la maltraitance et des abus, pour en justifier ou expliquer l'usage. Ils insistent sur la définition des mots. Si frapper les enfants devient un fait acceptable et s'inscrit dans le contexte éducatif comme une stratégie légitime, elle peut néanmoins générer des doutes tout en continuant à être utilisée de façon courante et tolérée. Les parents établissent une distinction entre les punitions ordinaires et la maltraitance sévère. La frontière entre les deux semble être le champ de l'interdiction juridique: «eh bien, je pense que jamais j'ai dû m'en excuser parce que je l'ai maltraité, je veux dire que jamais je ne suis arrivé à ce point, mais oui, les claques éducatives, pour le dire comme ça» (538h). Les parents ne considèrent pas qu'ils se situent sur le terrain de la maltraitance, car ils estiment que la douleur qu'ils infligent à leurs enfants est modérée. Ce serait un acte mesuré et leur intention ne serait pas d'endommager le corps ou l'esprit de leur enfant.

Afin d'éviter un dépassement des limites de la punition et de s'engager dans la maltraitance, les participants font référence à une série de re-

commandations rassemblées dans une catégorie nommée ici *mode d'emploi de la punition corporelle*. Il s'agit d'une série de prémisses destinées à assurer l'application des punitions corporelles sans produire un dommage indésirable aux enfants. Ce corpus d'indications s'appuie sur différentes sources: la réflexion des parents eux-mêmes, les expériences de leur propre enfance, ainsi que les conseils de tierces personnes (d'autres parents, les grands-parents, des personnes considérées comme experts). Ce *corpus* d'indications a pour finalité de cerner les circonstances d'une utilisation des punitions corporelles: *quand*, *où* et *comment* la punition est-elle possible?

Concernant la question de *quand*, les parents expriment que la punition corporelle se déroule comme une stratégie de correction des fautes graves en soi ou qu'en raison de sa répétition elles deviennent importantes. Ces parents pointent l'usage des punitions comme moyen fort dans les situations qui ont besoin d'une mesure de choc ou d'une action capable d'engendrer un précédent. Les claques ne seraient pas une méthode courante pour contrôler les comportements du quotidien de l'enfant, mais elles auraient lieu seulement à l'occasion des situations évaluées comme extrêmes: «[...] la façon de les corriger est aussi enseignée par Dieu dans la *Bible* et il dit que la violence alors doit être une, mais pour un cas extrême» (J2). Les parents décrivent un répertoire de stratégies de punition d'usage habituel qui tournent autour de la suppression des privilèges. L'application restreinte de la punition suppose une évolution dans la dévalorisation de la douleur comme un outil éducatif, mais les diktats de la tradition renouvellent leur validité au moins dans des conditions encadrées.

Concernant la question de *où*, les parents indiquent à quelle partie du corps appliquer les punitions corporelles pour faire attention à ne pas produire de graves dommages, une marque, une cicatrice permanente sur l'enfant et de ne pas ainsi franchir la frontière entre la punition et la maltraitance. Les parents recommandent de viser les jambes, les cuisses, les fesses des enfants. Une mère a mentionné frapper les mains, d'autres parents tirer les oreilles ou les cheveux. Selon les parents, il est déconseillé de frapper la tête ou le dos, étant donné la fragilité de ces parties du corps: «ça dépend comment tu frappes et la raison pourquoi tu frappes...Mais je n'ai pas donné sur la tête ou je n'ai pas donné un coup sur le dos, et j'ai frappé avec quelque chose que je savais qu'il n'allait pas le maltraiter» (524f).

Eh bien, là oui, j'ai appris un peu des pères Jésuites...Les Jésuites nous ont enseigné, psychologues Jésuites, qu'il faut frapper l'enfant, mais pas frapper

avec colère, pas dans un moment rude, mais qu'on doit prendre, frapper l'enfant, le mettre de dos, mettre, baisser le pantalon et lui frapper sur les fesses, c'est à dire, ne pas frapper les zones où il est possible de causer un dommage, mais sur les zones spéciales pleines de muscle, car on doit frapper quand ils sont en train d'aller hors du contrôle (I).

Concernant la question du *comment* punir physiquement les enfants les participants proposent des orientations. Le comment est souligné par les parents qui cherchent à mettre en évidence deux raisonnements. En premier, l'action de la punition corporelle appliquée aujourd'hui sur leurs enfants serait différente à celle éprouvée dans le passé, quand leurs propres parents les battaient pour se décharger de la colère. En second, il semble que comment punir est un critère pour distinguer la punition corporelle en tant que violence éducative ordinaire de la maltraitance. Les participants essaient d'établir une distance entre ces phénomènes, mais aucun d'entre eux ne parvient à expliciter la définition exacte de la maltraitance.

Les préconisations autour du comment punir physiquement comprennent trois points principaux. Le premier point souligne l'importance de frapper sans être en colère. Les punitions corporelles en tant que violence éducative ordinaire impliqueraient la maîtrise de soi. Les parents devraient se garder de se laisser emporter par leurs émotions du moment, ceci étant indispensable pour exécuter l'action sur l'enfant dans un contexte libre de sentiments négatifs comme la colère ou la rage. Ces émotions pourraient conduire les parents à perdre l'objectif éducatif de cet acte: «il faut savoir taper, mais euh, ne pas décharger sa colère sur eux...Il faut savoir se mesurer» (522f).

Le second point réfère à l'absence de blessures graves. Les punitions corporelles ne cherchent pas à laisser une marque permanente sur le corps de l'enfant, si ceci produit une blessure physique le parent semble tomber dans la maltraitance. Les punitions corporelles sont exécutées par un acte de violence légère qui provoque une douleur modérée, mais sans blessures visibles: «je veux dire, pas de maltraitance comme si tu vas causer des blessures graves, mais oui, une fessée, une claque, tirer l'oreille» (528h); «j'essaye de le faire une seule fois, peut-être une seule claque, un seul coup avec la tong, mais ne pas prendre et s'acharner, car là on fait du mal» (541h); «ne pas le prendre et l'agresser physiquement, mais oui, lui donner ses trois fessées et lui dire: "jusqu'ici il est arrivé cette histoire, va dans ta chambre"» (556h).

Alors que certains parents signalent l'utilisation d'instruments tels que la ceinture, le bâton ou les chaussures, dans l'application de la pu-

nition, ils mettent l'accent sur un emploi mesuré: «il y a des moments que j'ai dû lui donner comme trois petits coups de bâton, petits, peut-être dans les jambes» (568f). D'autres participants considèrent comme plus pertinente une application de la punition avec les mains nues pour assurer un emploi modéré de la violence: «je veux dire, non, je ne lui donne pas des coups de ceinture, mais, une claque, une fessée, eh, mais quelques fois, je lui tire les oreilles. [...] Evidemment, on ne tire pas pour lui arracher l'oreille, mais oui, qu'il sent le choc» (569h).

Un père présente une stratégie graduée en deux temps de la punition. Dans un premier temps, il utilise la stratégie de la menace et les avertissements. Il prévient qu'il va frapper avec un instrument qui peut causer une grande douleur, en l'occurrence une ceinture. Dans un second temps, la punition est exécutée à l'aide d'un objet différent de la ceinture, il recourt à d'autres formes de violence moins rude que celle annoncée: «quelques fois je l'ai menacé, par exemple, avec la ceinture, mais je n'ai jamais frappé avec la ceinture, mais oui, je le menace, mais, quelques fois je lui tire les oreilles» (514h).

Le troisième point concerne le contexte affectif des interactions entre parents et enfants. Dans les entretiens l'amour est réitéré en tant que valeur essentielle à transmettre et à vivre dans l'éducation des enfants. Les parents ont exprimé aimer leurs enfants et de ce fait, les punitions corporelles n'apparaissent pas dans les récits comme ayant une origine dans le manque d'intérêt ou le manque d'affection en rapport avec leurs enfants. Selon les récits des participants, la punition corporelle doit être accompagnée de gestes qui puissent prouver aux enfants l'affection, l'amour, leur faire ressentir un contexte émotionnel positif et renforcer l'objectif éducatif dont la punition est appliquée. Dans l'extrait suivant une mère déclare qu'il est nécessaire d'expliquer aux enfants le motif de la punition et de mettre l'accent sur l'action de punir comme étant un acte d'amour: «alors, j'essaye aussi quand je le fais, je lui explique la raison et j'insiste que "je t'aime beaucoup, et c'est parce que je t'aime alors je dois te corriger"» (511f).

4. Les représentations concernant l'usage de la punition corporelle: un ensemble disparate de trames représentationnelles justificatives

Les récits parentaux dévoilent une multiplicité de raisons pour justifier ou expliquer l'usage des punitions corporelles. Elles peuvent être regroupées en trois catégories: la punition corporelle comme une stratégie

de contrôle nécessaire, la punition corporelle comme un dernier recours dans l'éducation des enfants à défaut d'autres stratégies efficaces qu'ils maîtriseraient, et enfin les punitions corporelles comme le résultat non souhaité de la perte de la maîtrise de soi des parents. Non seulement, chacune de ces catégories est composée d'une trame d'arguments, mais ces raisons peuvent s'enchevêtrer les unes aux autres.

4.1. *La punition corporelle comme une nécessité*

La punition est vue par certains parents comme étant une *nécessité*. Ils s'appuient sur divers raisonnements et justifications: le mandat supérieur, le fait naturel en comparant avec les animaux, l'ampleur de la faute, l'efficacité observée de la punition et enfin le caractère difficile de l'enfant. Ainsi, certains parents font référence à un mandat supérieur, comme celui de Dieu et en général, le mandat religieux. Les parents reprennent depuis les croyances chrétiennes, de la *Bible*, éléments dans la prise de décisions éducatives de contrôle et des modèles concernant le mode d'exécution de la punition: «ça marche un bâton de correction qu'on a, c'est biblique, et donc, ils le voient, jumm... Ils se calment et ils réfléchissent tout de suite» (568f).

Je les dis: "ou vous résolvez ou je prends une décision comme Salomon", puis eux, quand je leurs dis ça et ça, c'est la basé, ils savent quelle est la décision de Salomon, parce qu'un jour ils étaient en train de se battre à propos d'un jouet, alors, je leur ai dit: "ou vous décidez qui joue le premier ou je fais comme Salomon", puis je suis venue, j'ai pris la petite voiture et j'ai pris un couteau et je l'ai coupé en deux: "*moitié pour toi, moitié pour toi*". C'est une décision salomonique, ils ne vont plus se battre, puis quand je leur dis ça, ils s'en souviennent encore [...] Donc si je dois lui dire: "chéri, donc je vais devoir, parce que, c'est que tu ne veux pas respecter les règles qu'on a fixées", puis je lui dis: "tu l'as gagné, alors un pour le Père, un pour le Fils, un pour le Saint-Esprit", toujours je lui donne leurs trois coups de fouet ou trois claques avec la tong (511f).

D'autres parents s'appuient sur des comparaisons avec les animaux pour soutenir le besoin des punitions corporelles en tant que fait naturel. Ces parents indiquent qu'il faut frapper les enfants comme on le ferait avec les animaux: «mais, oui une fessée et ce que je crois que ce n'est pas mauvais non plus parce que dans la nature, même les animaux réprimant leur progéniture, car c'est une façon de les enseigner» (528h). Ces remarques rappellent des déclarations présentes dans la littérature

allant dans le même sens, où la comparaison entre les enfants et les animaux sert à expliquer les pratiques à l'égard des premiers. Par exemple, Hart (1990), un important philosophe du droit du XX siècle, utilise ce type de raisonnement pour soutenir son propos concernant le fait de nier la capacité des enfants à être des sujets titulaires de droits. L'image de l'enfant comme un être incapable, avec une nature plus proche des animaux, a pour effet de l'éloigner de sa nature humaine partagée avec les adultes et rend admissibles des comportements illégitime face aux adultes.

Un autre groupe de parents justifient la punition en cas de fautes qu'ils estiment graves. Par exemple, le défi à l'autorité semble exiger une action forte de la part des parents au moyen de punitions corporelles. C'est d'autant plus vrai quand les parents sont convaincus d'une absence de capacité de réflexion de la part de l'enfant. Cette certitude contribue à maintenir la pratique du contrôle par des coups physiques en tant qu'impératif éducatif. Les parents considèrent que l'enfant n'est pas capable de discernement, dans ce cas, dans leur esprit un changement de comportement doit être provoqué au moyen d'un incitatif externe comme une claque.

Eh...Malgré tout, hein, il y a quelque fois des situations qu'exigent non pas autant la partie physique de donner la punition, non pour la punition elle-même, mais surtout quand il existe un, un affrontement de force contre l'autorité. Non parce que je sois autoritaire, mais parce que l'enfant ne fait pas un processus de réflexion approprié en ce moment...Et c'est possible que par erreur ou non, une claque sur la cuisse c'est que, quelque fois, j'ai dû lui donner, ce qui a été possible et heureusement il a été très peu de fois, par rapport à ce que j'ai vécu à mon, à mon époque passée, car c'est beaucoup, beaucoup moins maintenant (532h).

Pour d'autres parents les punitions corporelles s'imposent comme le seul moyen efficace de contrôler les enfants. Ils ressentent le fait de frapper un enfant pour tenter de l'éduquer comme une fatalité impossible à surmonter. Ce sentiment correspond à une conception traditionnelle de l'éducation, socialement hérité et actualisé par le besoin de réussir l'encadrement de l'enfant: «avant, les parents frappaient plus, aujourd'hui on ne le fait parce que alors, la question de parler avec l'enfant, de réfléchir avec lui, mais il y a des moments quand on est obligé de donner un coup parce qu'on ne peut pas faire autrement» (510f).

La nécessité de punitions corporelles est confortée par le comportement et/ou le caractère de l'enfant. Selon les participants, l'emploi de

clagues est indispensable avec certaines personnalités infantiles ou certaines conduites des enfants. Dans l'extrait une mère décrit comment elle différencie ses deux enfants selon leurs traits de personnalité. La mère présente la nécessité d'une punition corporelle du fait de la forte personnalité de sa fille cadette:

Oui, il m'est arrivée, il m'est survenue surtout quand ils étaient plus petits que peut-être eh, avec le dialogue ils ne comprenaient pas, oh, puis, ils commençaient à pousser des cris, surtout la petite fille, la femme, la fille, la plus petite, et il fallait faire quelque chose...Mais ça aussi est attaché à la personnalité de l'enfant, des fois, ils veulent exiger selon leur volonté...Alors, le garçon, je veux dire il était différent, on lui disait arrête de pleurer et pense et réfléchis à ce que tu as fait et là, il restait là, il revenait à nous...Mais la petite fille, elle était différente, alors dans ce cas qu'est-ce qu'il fallait faire? (557f).

Néanmoins, cette mère finit son récit avec une phrase qui souligne une nécessité non déclarée directement par les parents, la nécessité de s'imposer. Au-delà de l'objectif éducatif, ces parents semblent viser un but de domination: «alors pleure, car je t'ai frappé, tu pleures parce que tu as mal, mais non parce que tu veux faire ce que tu veux faire [...] » (557f). La mère utilise les clagues afin de montrer son pouvoir sur la volonté de sa fille, elle ne semble pas poursuivre un objectif éducatif spécifique dans cet exercice.

4.2. *La punition corporelle comme un dernier recours*

La punition comme un *dernier recours* pour contrôler les enfants est un autre argument pour justifier la production de la douleur comme stratégie d'éducation au sein de la famille. Selon certains parents, la punition corporelle serait une ressource efficace quoique non souhaitable. Cette conception que les punitions sont un dernier recours pourrait être incluse parmi les facteurs qui conduisent les parents à envisager les punitions corporelles en tant que stratégie pédagogique nécessaire. Toutefois, parmi les parents qui avancent cette conception, on peut repérer différents positionnements. Les parents axés sur la nécessité de la punition semblent, de façon générale, recourir aux punitions car selon eux aucune autre stratégie de contrôle ne fonctionne, nulle ne serait efficace. Ces parents sont sensibles à la tradition qui vient des générations antérieures. La force de la religion, les caractéristiques de l'interlocuteur éducatif (l'enfant) et la gravité de la faute orientent cette estimation de nécessité.

En revanche, d'autres parents croient dans le succès de différentes stratégies éducatives, même si ils considèrent qu'elles n'ont pas la même efficacité dans toutes les situations et face à tous les enfants ou ils constatent qu'ils ne peuvent pas obtenir de résultats rapides. Compte tenu des limites des autres stratégies de contrôle, les punitions corporelles sont un dernier recours qu'ils emploient après avoir essayé une ou plusieurs stratégies alternatives: «je veux dire, je ne les frappe presque jamais, j'essaye, que comme le dernier choix» (540f). Ces parents décrivent que ces punitions résultent de l'échec du contrôle sur l'enfant par d'autres moyens jugés plus appropriés et considérés en premier lieu. Toutefois, comme un participant l'a exprimé, les parents peuvent considérer que les punitions corporelles n'offrent pas non plus une solution éducative aux difficultés de contrôle. Mais le répertoire pédagogique des parents ne propose aucune autre stratégie à adopter, donc les punitions sont le dernier recours.

Non, c'est que, quelque fois, on ne le fait parce qu'on veut frapper, la punition, mais comme c'est l'exaspération pour faire quelque chose parce que maintenant non, maintenant, on ne sait pas quoi faire, mais non, elle a continué à pleurer et maintenant, elle pleurait encore plus, alors...Je ne ressens pas que ça fonctionne (550f).

4.3. *Les punitions corporelles suite à la perte de la maîtrise de soi*

Enfin les punitions corporelles peuvent se justifier par une *perte de maîtrise de soi*. La colère, la fatigue, conduisent les parents à une explosion de force contre l'enfant. Plus qu'une croyance, une conviction destinée à soutenir l'action des punitions corporelles, il s'agit d'un dévoilement des faits que souligne la présence de facteurs précipitants. Dans les récits les parents cherchent à excuser l'emploi de ces punitions plutôt qu'à en défendre son utilisation. Ils tentent de rendre compte de leur vécu dans les situations de tous les jours. Parfois, ils présentent leur vécu comme s'il s'agissait d'un cycle naturel, sans se rendre compte de la problématique qui peut se cacher dans cette perte de maîtrise de soi, ce dévouement sur l'enfant. Dans d'autres cas, les parents mettent en évidence que les punitions corporelles, sous l'effet de la colère, sont l'une des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur mission parentale. La gestion de leur propre personnalité, leurs sentiments et leurs émotions, le travail sur eux-mêmes en tant qu'individus, peut être l'un

des premiers défis des pères et des mères dans la construction de leur parentalité: «je lui ai donné quelques coups sur les fessées, mais à cause de l'excitation du moment» (552f).

[...] c'est l'impuissance, quand je le frappe c'est parce qu'il m'agace, mais ça ne sert à rien, je le fais déjà sans y penser, je ne le fais pas parce que je crois que ça va marcher, je sais que ça ne fonctionne pas, je suis conscient, mais je le fais parce que c'est par réflexe, plus qu'autre chose, mais pas pour une autre raison, je veux dire, pas parce que je crois que c'est la bonne méthode, non la bonne méthode certainement c'est autre chose (538h).

Lorsque les parents expliquent l'usage des punitions corporelles en raison de l'impossibilité à contrôler leurs propres émotions, ils semblent confrontés à l'émergence de sentiments de culpabilité, de questionnements, de regrets et de douleur, ils se remettent en question dans leur parentalité:

je mentirais si je vous dis que non. Mais, je l'ai fait peu souvent et quelque fois quand je le fais alors ça me fait mal [...] (542f). Oui tout à coup un jour, un moment de colère j'ai frappé ma fille et puis j'ai regretté de l'avoir frappé, Est-ce que j'aurais dû me contrôler? (554f).

Les parents qui disent «éclater» et punir physiquement leurs enfants conviennent que ces faits sont occasionnels et déclarent faire des efforts pour éduquer leurs enfants en vertu d'autres stratégies telles le dialogue, la suppression des privilèges.

En conclusion

Les pères et les mères de cette étude appartenant tous à la classe moyenne colombienne révèlent par leurs réponses à notre entretien combien ils doivent construire leur propre rôle parental dans un contexte contradictoire. En ce qui concerne l'usage de la punition corporelle, ils sont au cœur de multiples influences antagonistes: leur expérience de violence éducative au cours de leur enfance, une histoire sociétale de permissivité de la douleur dans l'éducation et des représentations et des pratiques collectives actuelles qui tentent d'éradiquer la punition corporelle en la délégitimant. Dans ce climat ambiant composé d'influences concurrentes et contradictoires, les parents essaient de faire valoir la pertinence de leurs pratiques de punition en s'appuyant sur une pluralité d'arguments.

Les participants ne nient pas l'usage des punitions corporels tels l'utilisation de claques avec la main, à l'aide d'instruments (ceintures, chaussures, tongs, bâtons), la pratique de tirer les oreilles, tirer les cheveux pour contrôler les enfants, mais ils tentent d'occulter les conséquences négatives de ces pratiques par un processus de rationalisation, orientée vers l'explication et la justification de ces punitions.

Les récits parentaux font apparaître une diversité de raisonnements tels que: fonder les punitions corporelles sur les dogmes de l'autorité religieuse ou la force de la tradition, rendre ces punitions comme un dernier recours auquel les parents sont obligés de faire appel pour le bien de leurs enfants, occulter le lien entre les punitions et la violence avec des qualifications telles que «*petites claques éducatives*» ou par le moyen de descriptions détaillées de façon à présenter les coups comme un acte mesuré et rationnel. La littérature sur les représentations sociales qualifie ces exercices de rationalisation de «schème étrange» (Flament, 2001a; Flament, Rouquette, 2003). La finalité de ces schèmes est de maintenir la cohérence cognitive chez les individus dans un contexte de transition culturelle et sociale, ici la pédagogie familiale.

Ces arguments avancés par les parents pour justifier l'exercice des punitions corporelles ne s'excluent pas. Les narrations parentales dévoilent des liens et des articulations entre eux. Ils s'enchevêtrent dans une trame discursive structurée. Néanmoins, les participants se posent des questions qui mettent en péril leur bien-être en tant qu'individus et parents. Ces mécanismes cognitifs ne soulagent pas les parents des sentiments de culpabilité: «c'est que quelque fois on se demande si l'on est bon ou mauvais, car on punit un fils» (582f).

Par exemple, quelqu'un vous dit que non, que le sujet, de la violence est mauvaise, mais tout à coup l'enfant, il lève la voix et il vous dit quelque chose qu'il devrait pas dire et il y a un manque de respect, je veux dire, à ce moment-là tu dois fixer une limite, et puis, tu lui donnes un petit coup à l'enfant [...] et que tu dois arrêter parce qu'il doit comprendre qu'on doit pas dire ça donc après, tu te sens mal, parce que "ce que j'ai fait, c'est bien ou mal?". Je veux dire, je ne sais pas, mais alors quelque fois tu te sens que tu n'as pas des outils, c'est une chose qu'on est en train d'étudier tous les jours et qu'on est en train d'apprendre par l'expérience, c'est très difficile, très compliquée (510f).

Les interrogations des parents teintées de culpabilité et de mal-être sont une piste importante à prendre en compte dans la recherche de voies et de ressources pour l'éradication des punitions corporelles. La bientraitance des enfants n'implique pas la seule diminution de la fes-

sée; il faut aussi la disponibilité des toutes les ressources possibles pour assurer son plein développement. L'un des éléments essentiels à cette fin est que les parents puissent sereinement adhérer à des formes sans violence éducative ordinaire d'éducation de leur enfant. Si la fessée, la gifle, la claque, sont des actions qui restent dans la société, comme un héritage social d'un passé commun; il convient de souligner que c'est la responsabilité de l'ensemble de la société, y compris l'État, de créer les conditions d'un changement socioculturel efficace.

Cette étude apporte un éclairage critique pour comprendre les schémas de représentation des parents sous-jacents à la persistance des pratiques de punitions corporelles (les violences éducatives ordinaires). On doit néanmoins en reconnaître quelques limites. Cette étude a été soumise aux restrictions, aux choix effectués lors de leur conception et leur mise en œuvre, des obstacles courants au cours du processus de recherche. Par exemple, la portée générale de cette étude se trouve limitée par le choix des participants: un groupe de pères et de mères indemnes de risque économique habitant dans une ville d'un pays à économie modérée. Mais, cette étude qui présente une perspective autour d'un problème social jusque-là peu étudiée est une invitation à approfondir la compréhension du phénomène des punitions corporelles avec d'autres cadres théoriques, d'autres méthodologies, dans différentes populations et dépasser l'approche habituelle avec les populations dites à risque.

Références

- Aguirre Dávila E., Montoya Aristizábal L.M., Reyes Sánchez J.A. (2006): *Crianza y Castigo Físico*. In E. Aguirre Dávila (ed.), *Diálogos 4 Discusiones en la Psicología Contemporánea*. Bogotá, Colombie: Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Ciencias Humanas, Departamento de Psicología, pp. 29-48.
- Ashburn K., Kerner B., Ojamuge D., Lundgren R. (2017): Evaluation of the Responsible, Engaged, and Loving (Real) Fathers Initiative on Physical Child Punishment and Intimate Partner Violence in Northern Uganda. *Prevention Science*, 18(7), pp. 854-864.
- Blanchet A., Gotman A. (2006): *L'enquête et ses méthodes*. L'entretien. Barcelone: Armand Colin.
- Bodenmann C., Perrez M., Bodenmann G. (2000): *La tendance à punir*. In J.-P. Pourtois (dir.): *Blessure d'enfant. La maltraitance: théorie, pratique et intervention*. Bruxelles: De Boeck, pp. 135-146.

- Bouchard C. (1981): Perspectives écologiques de la relation parent(s)-enfant: des compétences parentales aux compétences environnementales. *Apprentissage et Socialisation*, 4(1), pp. 4-23.
- Buitrago-Peña M., Cabrera-Cifuentes K.A., Guevara-Jiménez M. (2009): Las representaciones sociales de género y castigo y su incidencia en la corrección de los hijos. *Educación y educadores*. Universidad de la Sabana, 12(3), pp. 53- 71.
- Capitanio M. G. (1992): Enfance idéalisée. Une recherche sur la représentation sociale de l'enfant. *Bulletin de Psychologie*, 46(409), pp. 116-120.
- Casas F. (1992): Las representaciones sociales de las necesidades de niños y niñas, y su calidad de vida. *Anuario de Psicología*, 53, pp. 27-45.
- Clément, M.-E., Chamberland, C. (2014): Trends in Corporal Punishment and Attitudes in Favour of this Practice: Toward a Change in Societal Norms. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 33(2), pp. 13-29.
- Cuartas J., Grogan-Kaylor A., Ma J., Castillo B. (2019): Civil Conflict, Domestic Violence, and Poverty as Predictors of Corporal Punishment in Colombia. *Child Abuse & Neglect*, 90, pp. 108-119.
- Cuñat Giménez R.J. (2007): Aplicación de la teoría fundamentada (*Grounded Theory*) al estudio del proceso de creación de empresas. Decisiones basadas en el conocimiento y en el papel social de la empresa. *XX Congreso anual de AEDEM*, 2, pp. 1-13 (<http://dialnet.uniroja.es/servlet/articulo?codigo=2499458>; consulté le: 19.12.19).
- González M.R., Trujillo A., Pereda N. (2014): Corporal Punishment in Rural Colombian Families: Prevalence, Family Structure and Socio-demographic Variables. *Child Abuse & Neglect*, 38(5), pp. 909-916.
- Imoh A.T.D. (2016): Tackling the Physical Punishment of Children in Resource Poor Contexts. *International Journal of Childrens Rights*, 24(2), pp. 469-487.
- PROFAMILIA – Asociación Pro-Bienestar de la Familia Colombiana (2011): *Encuesta Nacional de Demografía y Salud 2010* (<http://profamilia.org.co/docs/ENDS%202010.pdf>; consulté le: 17.1.20).
- PROFAMILIA – Asociación Pro-Bienestar de la Familia Colombiana (2015): *Encuesta Nacional de Demografía y Salud 2015* (<https://profamilia.org.co/investigaciones/ends/>; consulté le: 17.1.20).
- Fortin A., Durning P. (2010): Les punitions corporelles: entre mauvais traitements et bienveillance? In P. Durning: *Enfance maltraitée et éducation familiale textes 1991-2010*. Paris: L'Harmattan, pp. 73-86.
- Gutiérrez-Vega I., Acosta-Ayerbe A. (2013): La violencia contra niños y niñas: un problema global de abordaje local, mediante la IAP. *Revista Latinoamericana de Ciencias Sociales, Niñez y Juventud*, 11(1), pp. 261-272.
- Juste Ortega M.G., Morales González J.M. (1998): La violencia hacia los hijos dentro del ámbito familiar: lo que opinan los españoles. *Revista de Estudios de Juventud*, 42, pp. 35-46.
- Lin J. (2018): Values and Beliefs as Risk and Protective Factors for Physical Punishment. *Journal of Child and Family Studies*, 27(10), pp. 3413-3425.

- López Hoyos M.L. (2006): Enfoques y conceptos actuales sobre prácticas de corrección. In E. Aguirre Dávila (ed.): *Diálogos 4 Discusiones en la Psicología Contemporánea*, cit., pp. 49-72.
- Maldonado M.C., Micolta A. (2003): Capítulo seis La autoridad, un dilema para padres y madres al final del siglo XX. El caso de Cali. In Y. Puyana (ed.): *Padres y madres en cinco ciudades colombianas, cambios y permanencias*. Bogotá: Almúnedá editores, pp. 189-221.
- Miller-Perrin C., Perrin R. (2018): Physical Punishment of Children by US Parents: Moving Beyond Debate to Promote Children's Health and Well-being. *Psicologia: Reflexão e Crítica*, 31(16), pp. 2-7.
- Ministerio de Educación Nacional de Colombia et Organización de Estados Americanos (2000): *Pautas y prácticas de crianza en familias colombianas*. Serie: *Documentos de Investigación*. Santafé de Bogotá: Punto Exe Editores.
- Moliner P., Guimelli C. (2015): *Les représentations sociales. Fondements théoriques et développements récents*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Morval M., Côté M.-F. (1998): Modèle familial en milieu défavorisé: continuité ou rupture intergénérationnelles. In A.-M. Fontaine, J.-P. Pourtois (dir.): *Regards sur l'éducation familiale: Représentation, Responsabilité, Intervention*. Bruxelles-Paris: DeBoeck Université, pp. 81-90.
- Pascoal S., Poeschl G. (2004): Représentations sociales de la violence envers les enfants. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 64, pp. 21-34.
- Perrez M., Ewert U., Moggi F., Plancherel B. (2000): La punition des enfants. In J.-P. Pourtois (dir.): *Blessure d'enfant. La maltraitance: théorie, pratique et intervention*, cit., pp. 147-162.
- Perron J.L., Lee C.M., Laroche K.J., Ateah C., Clément M.-E., Chan K. (2014): Child and Parent Characteristics Associated with Canadian Parents' Reports of Spanking. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 33(2), pp. 31-45.
- Pinheiro P.S. (2010): *Informe mundial sobre la violencia contra los niños y niñas* ([http://www.unicef.org/lac/Informe_Mundial_Sobre_Violencia_1\(1\).pdf](http://www.unicef.org/lac/Informe_Mundial_Sobre_Violencia_1(1).pdf); consulté le: 15.1.20).
- Pulido S., Castro-Osorio J., Peña M., Ariza-Ramírez D.P. (2013): Pautas, creencias y prácticas de crianza relacionadas con el castigo y su transmisión generacional. *Revista Latinoamericana de Ciencias Sociales, Niñez y Juventud*, 11(1), pp. 245-259.
- Puyana Villamizar Y. (1998): Cambio y reproducción del castigo y el maltrato en la familia el caso de un grupo de mujeres de sectores populares. *Cuadernos familia Cultura y Sociedad*, 2, pp. 19-30.
- Puyana Villamizar Y. (1999): "Quiero para mis hijos una infancia feliz. Socialización y cambio en torno a las representaciones sociales sobre la infancia". *Nómadas*, 11, pp. 138-145.
- Puyana Villamizar Y. (2003): Capítulo Dos Cambios y permanencias en la paternidad y la maternidad. In Id. (ed.): *Padres y madres en cinco ciudades colombianas, cambios y permanencias*. Bogotá: Almúnedá editores, pp. 45-79.

- Ramírez H.C., Navarrete G.N., de (2004): Representaciones sociales del maltrato infantil en una comunidad rural: un análisis comprensivo. In E. Aguirre Dávila, J. Yáñez Canal (eds.): *Diálogos 3 Discusiones en la Psicología Contemporánea*. Bogotá: Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Ciencias Humanas, Departamento de Psicología, pp. 27-52.
- Robert P., Faugeron C. (1978): *La justice et son public: les représentations sociales du système penal*. Genève: Masson.
- Sabatier C. (2005): La socialisation familiale dans une perspective interculturelle. In H. Desmet, J.-P. Pourtois (eds.): *Culture et Bienveillance*. Bruxelles: De Boeck, pp. 37-60.
- Sauceda-García J.M., Olivo-Gutiérrez N.A., Gutiérrez J., Maldonado-Durán M.J. (2006): El castigo físico en la crianza de los hijos. Un estudio comparativo. *Boletín médico del Hospital Infantil de México*, 63(6), pp. 382-388.
- Schoebi D., Plancherel B., Tchumakov M., Perrez M. (2006): La punition corporelle des enfants en Suisse et en Russie. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 19, pp. 53-75.
- Simarra J., De Paúl J., San Juan C. (2002): Malos tratos infantiles: representaciones sociales de la población general y de los profesionales del ámbito en el caribe colombiano. *Child Abuse & Neglect*, 26, pp. 815- 831.
- Torres I. (2004): Chicos y chicas pero con derechos. Reflexiones sobre el estado de los derechos de los niños y las niñas en Colombia. In C. Borrero García (ed): *Reelección: el embrujo continúa. Segundo año de gobierno de Alvaro Uribe Vélez*. Bogotá: Ediciones Antropos – LTDA – Plataforma Colombiana de Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo, pp. 269-275.
- Vega Rodríguez M.T., Moro Gutiérrez L. (2013): La representación social de los malos tratos infantiles en la familia: factores psicosociales que influyen en la percepción de las conductas de maltrato. *Psychosocial Intervention*, 22, pp. 7-14.